



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## lycées agricoles

Question écrite n° 1927

### Texte de la question

M. Pierre Goldberg attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le fonctionnement préoccupant du cycle STAE dans le lycée agricole de Moulins pour la rentrée prochaine. En première les élèves issus de deux classes de seconde de l'établissement (33) saturent la capacité d'accueil. De ce fait, les demandes provenant d'élèves d'autres établissements de l'éducation nationale ont été toutes refusées. En terminale, la situation est encore plus dramatique car le flux d'élèves issus de la première est actuellement de 35. Il n'y a donc plus de possibilité d'accueillir en redoublement les élèves ayant échoué au baccalauréat STAE de cette session (l'effectif de la classe de TSTAE de cette année est de 36 élèves). Pour cela, la FCPE demande l'ouverture d'un deuxième cycle STAE au lycée agricole de Moulins dès la rentrée de septembre 1997. Il lui demande ce qu'il compte faire pour aller en ce sens.

### Texte de la réponse

Les parents d'élèves du lycée agricole de Moulins ont exprimé leurs préoccupations à propos de la rentrée scolaire 1997. Ils souhaitent que soit ouverte une seconde filière conduisant au baccalauréat technologique sciences et technologies de l'agronomie et de l'environnement (STAE) pour accueillir des élèves venant d'une classe de seconde des lycées de l'éducation nationale. Cette demande pourra être étudiée dans le cadre des procédures mises en oeuvre pour préparer la rentrée 1998 si la direction régionale de l'agriculture et de la forêt en fait une priorité. Les parents d'élèves se sont inquiétés également du sort des redoublants en classe terminale STAE. La situation à cette rentrée est un peu particulière étant donné les résultats du lycée de Moulins au baccalauréat : comparée à la moyenne nationale, qui s'élève à 75 %, la performance de Moulins, avec 50 %, apparaît très modeste. Au cours de l'été, le proviseur et les services du directeur régional de l'agriculture et de la forêt d'Auvergne se sont efforcés de trouver une place pour chaque redoublant dans les établissements voisins. Cette solution n'a pas donné satisfaction aux familles. Aussi, dans un souci d'apaisement, le ministère de l'agriculture et de la pêche a demandé au LEGTA de Moulins d'accueillir les redoublants qui le souhaitent. Les crédits nécessaires permettant les dédoublements disciplinaires dans la classe concernée ont été accordés. Cette décision exceptionnelle ne préjuge en rien d'une décision définitive d'ouverture d'une seconde filière conduisant au baccalauréat technologiques STAE à la rentrée 1998.

### Données clés

**Auteur :** [M. Pierre Goldberg](#)

**Circonscription :** Allier (2<sup>e</sup> circonscription) - Communiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 1927

**Rubrique :** Enseignement agricole

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 4 août 1997, page 2503

**Réponse publiée le** : 10 novembre 1997, page 3937